

# Validation de la version partielle et provisoire du programme Histoire du Québec et du Canada

Avis présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)  
et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Octobre 2014

 **Fédération  
des syndicats  
de l'enseignement (CSQ)**  
Enseigner, c'est s'engager de *A à Z.*



*La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) est la plus importante organisation d'enseignantes et d'enseignants de commissions scolaires du Québec. Elle représente plus de 60 000 enseignantes et enseignants à tous les secteurs d'enseignement, tant au préscolaire, au primaire et au secondaire qu'à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec.*

*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation. La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

En premier lieu, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) souhaitent remercier le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Yves Bolduc, de procéder à une consultation visant à valider la version partielle et provisoire du programme Histoire du Québec et du Canada. En effet, les enseignantes et enseignants d'histoire que nous représentons apprécient que la démarche antérieure de réflexion au renforcement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire ait été profitable et se concrétise. Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre nos commentaires et recommandations sur cette version du programme d'histoire. Nous vous précisons que des enseignantes et enseignants d'histoire ont été consultés pour cette opération de validation.

Comme vous pourrez le constater, nous avons abordé plusieurs éléments du programme. En préambule, nous présentons une appréciation générale suivie d'une rubrique sur le cadre national et les savoirs. Par la suite, nous avons analysé le programme sous quatre angles : le rôle de l'enseignant, les séquences d'enseignement et d'apprentissage, les compétences et le contenu de formation. Nous terminons le présent avis en vous soumettant des interrogations quant à la suite à donner au dossier.

### **Appréciation générale**

À la lecture du programme, nous pouvons constater que nos revendications ont été entendues. Cela fait plusieurs années que la CSQ et la FSE-CSQ réclament qu'un virage majeur soit effectué en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire. La nouvelle version proposée va globalement dans le sens souhaité par les enseignantes et enseignants d'histoire du secondaire que nous représentons.

Dans un premier temps, nous apprécions que l'approche chronologique soit déployée sur deux ans, en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> secondaire. Le fil conducteur de cette approche permettra de s'assurer que l'élève se situe dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les enseignantes et enseignants auront davantage de temps au sujet du cadre national, en intégrant l'histoire sociale et politique à toutes les périodes historiques.

De plus, la seule lecture du titre nous permet de comprendre un changement majeur en ce qui a trait à la vision du programme. Dans cette nouvelle version provisoire Histoire du Québec et du Canada, nous pouvons saisir le ton donné au nouveau programme.

Un autre aspect positif que les enseignantes et enseignants d'histoire consultés ont relevé est la place légitime que les connaissances ont reprise. Elles occupent une place prépondérante comparativement aux anciennes versions, ce qui est positif en soi, car demandé depuis de nombreuses années par les enseignantes et enseignants.

## Le cadre national et les savoirs

À la lumière de cette version, nous pouvons constater le retour du politique, sans qu'il y ait pour autant une orientation partisane. Avec un programme qui prend appui sur le cadre national, l'enseignante ou l'enseignant d'histoire peut relater les faits, rappeler les événements et les personnages qui ont marqué l'histoire du Québec, et il aura davantage de temps pour approfondir la période contemporaine. Il pourra traiter des personnages qui ont marqué l'histoire afin de mieux les ancrer dans la période où ils ont vécu, de les comprendre et de les intégrer à la trame nationale.

Les enseignantes et enseignants considèrent qu'ils sont des agents de transmission de l'histoire. Leur rôle premier est de développer et de construire le savoir en mettant en évidence les personnages et les événements marquants de l'histoire pour que les élèves comprennent d'où ils viennent et le pays où ils vivent. Ces savoirs définissent la mémoire collective qui fonde le cadre identitaire, d'où l'importance d'avoir le temps nécessaire pour transmettre un bagage de connaissances.

« L'histoire nationale est le lieu de rencontre de l'histoire politique et de l'histoire sociale où s'enchevêtrent les aspects économique, territorial et culturel. Elle appelle et légitime l'étude d'une société enracinée dans ses particularités, celles de ses acteurs historiques, de leurs relations et de leurs intérêts variés, de ses institutions et de ses interactions avec d'autres.<sup>1</sup> »

Comme soulevé dans notre avis au sujet du renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au primaire et au secondaire, les enseignantes et enseignants ont démontré dans le passé et continuent toujours de démontrer leur professionnalisme et leur objectivité. Ce ne sont pas des propagandistes au profit d'une idéologie politique.

## Le rôle de l'enseignant

Nous constatons une volonté de remettre entre les mains de l'enseignante ou de l'enseignant le crédit de son professionnalisme et l'importance de son rôle dans la transmission des savoirs. Cependant, un passage devrait être nuancé au sujet de sa responsabilité à l'égard de l'éducation à la citoyenneté des élèves. À la lecture du passage cité ci-dessous, les enseignantes et enseignants ont eu l'impression d'être imputables au sujet de l'éducation à la citoyenneté. Ils sont d'avis qu'ils préparent les jeunes à la participation citoyenne, mais ils ne sont pas responsables de leurs choix. Ainsi, on pourrait plutôt lire « L'enseignant d'histoire reconnaît **sa part**<sup>2</sup> de responsabilité dans l'éducation à la citoyenneté des élèves. » p. 9.

---

<sup>1</sup> Extrait de la version partielle et provisoire du programme Histoire du Québec et du Canada, p. 5.

<sup>2</sup> Notre ajout est en caractère gras.

## Les séquences d'enseignement et d'apprentissage

Au sujet de la différenciation pédagogique (p. 11), une réflexion en profondeur devrait être menée, et ce, dans toutes les matières. Il ressort que cette approche est toute une gymnastique en matière de gestion de la classe et ne génère que des résultats mitigés en fin de compte. Cette approche est irréaliste dans la pratique quotidienne et il sera donc nécessaire de baliser cette façon de faire sachant d'autant plus que la place des connaissances est plus importante que dans la version précédente.

Dans la section « Évaluer des apprentissages en classe d'histoire », il est écrit : « À différents moments de l'année, l'évaluation d'une compétence nécessite l'observation de sa mise en œuvre par les élèves dans une tâche complexe. » (p. 11). À ce sujet, les enseignantes et enseignants veulent être rassurés quant à l'ampleur et à la nature exacte de l'exercice qu'impliquent les mots « tâche complexe ». Pour eux, cette tâche consiste à utiliser les opérations intellectuelles. Une chose est claire, les enseignantes et enseignants ne sont pas d'avis que cette tâche évaluative soit partagée et qu'elle demande un arrimage avec leurs collègues enseignant d'autres disciplines. Si c'est le cas, ils demandent de retirer les termes « autres disciplines » dans la phrase suivante : « Elle permet d'établir des relations avec les domaines généraux de formation et avec d'autres disciplines. » p. 10.

## Les compétences

En appliquant une approche chronologique sur deux ans, les élèves auront plus de temps pour intégrer le contenu. Et avec davantage de connaissances, l'élève sera plus apte à interpréter un événement. Pour ce qui est de la méthode historique, la place accordée est réaliste et suffisante comparativement à l'ancienne version. Ce nouveau programme se recentre donc sur notre histoire.

Le nouveau programme est axé sur le développement de deux compétences, soit la compétence 1 : Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada, et la compétence 2 : Interpréter une réalité sociale. La présentation de ces compétences laisse perplexes les enseignantes et enseignants, car ils ont l'impression qu'il y a un retour en arrière. Actuellement, ils n'évaluent qu'une seule compétence. De plus, ils constatent qu'il est difficile de distinguer les deux compétences présentées dans cette version considérant que la caractérisation est automatiquement intégrée à l'interprétation. En fait, l'une ne va pas sans l'autre et une seule compétence suffit.

Pour la compétence 2 : Interpréter une réalité sociale, nous apprécierions qu'un passage soit retiré ou reformulé. Lorsqu'on mentionne dans l'extrait cité ci-dessous « une seule a été retenue », cette expression nous semble incompréhensible.

« Les périodes de l'histoire du Québec et du Canada présentent un ensemble de **réalités sociales parmi lesquelles une seule a été retenue**. Son choix repose sur l'importance des transformations qu'elle évoque au regard du parcours de la société québécoise et de la construction de l'identité de ses membres. » p. 19.

Au sujet des opérations intellectuelles, le programme ne mentionne pas explicitement leur utilisation. Ces opérations ne sont pas indiquées clairement dans l'explication de la compétence ni dans les schémas aux pages 14 et 17. Pourtant, ces opérations permettent de vérifier l'acquisition ou la mobilisation des connaissances. En les utilisant, les enseignantes et enseignants peuvent cibler les problématiques rencontrées dans le processus d'apprentissage permettant ainsi l'ajustement de leur enseignement. Ils se questionnent à cet effet : Les opérations intellectuelles sont-elles intégrées dans les compétences ou sont-elles séparées de celles-ci ? Y a-t-il une progression dans les opérations intellectuelles ? Il faut noter que lors de l'épreuve ministérielle, les opérations intellectuelles sont évaluées de façon distincte des compétences. Nous vous rappelons d'ailleurs qu'un arrimage est essentiel entre l'écriture du programme et l'évaluation.

### **Recommandations**

- 1– Nous recommandons de fusionner les deux compétences en une seule tout en intégrant les opérations intellectuelles lors de l'évaluation.
- 2– Nous recommandons la clarification des opérations intellectuelles et leur intégration dans le schéma de la compétence fusionnée.

## **Contenu de formation**

### **Notions géographiques**

Ces notions ne doivent pas être saupoudrées. Dans la version provisoire, on mentionne au passage les notions de géographie. Cependant, elles doivent être inscrites de façon explicite dans la structure du programme.

« L'histoire et la géographie sont deux disciplines à part entière. La première s'inscrivant dans un espace concret et précis, elle peut difficilement être appréhendée sans la seconde. Lorsque les élèves étudient l'histoire, ils font appel à des connaissances géographiques pour faciliter l'étude des actions et des événements que leur révèle l'établissement des faits. Les élèves déterminent lorsque nécessaire les limites géopolitiques de territoires. Ils relèvent les traces de l'occupation du territoire ainsi que les éléments naturels qui la justifient. Ils se réfèrent finalement à différentes échelles géographiques, l'établissement des faits les conduisant parfois à d'autres territoires. » p. 12.

### **Recommandation**

Dans la structure du programme de 3<sup>e</sup> secondaire, nous recommandons d'intégrer un contenu portant sur les notions géographiques qui précède la période « Premiers occupants ». Ces notions devront comprendre l'espace géographique nord-américain, soit la géographie physique, l'hydrographie, le climat, la végétation, la faune, la flore, les populations sur le territoire et les ensembles physiographiques.

## **Périodes de l'histoire du Québec et du Canada**

Nous nous interrogeons sur le fait que les deux premières périodes ont été renommées. Nous considérons que le retour des anciens titres est nécessaire.

### **Recommandation**

Nous recommandons de faire un retour aux anciens titres pour les deux premières périodes, soit :

1500-1608 : Premiers occupants

1608-1760 : Émergence d'une société en Nouvelle-France

### **1500-1608 – L'expérience des Amérindiens dans le projet de colonie**

À la lecture de cette période, nous apprécions la liste qui énumère les éléments essentiels à voir avec les élèves, tout comme l'ajout au point 8 c. : Autres tentatives de colonisation par la France dans le nord-est de l'Amérique.

### **Recommandations**

Comme mentionné plus haut, nous recommandons de faire un retour à l'ancien titre pour la première période : 1500-1608 : Premiers occupants.

Nous recommandons d'ajouter la nation inuite au point 1. Premiers occupants du territoire en d. Nations iroquoïennes et algonquiennes.

### **1608-1760 – L'émergence de la société sous l'autorité de la métropole française**

Puisque le programme proposé adopte une approche chronologique, il serait logique de la conserver dans chacune des périodes. Le programme doit demeurer dans la même structure. Nous constatons que tous les éléments à voir avec les élèves sont présents (pages 30 à 32), mais ces éléments sont présentés de façon thématique et non chronologique. De plus, nous croyons qu'il serait pertinent de subdiviser cette période en situant les temps forts du régime français. Pour l'élève, cette subdivision faciliterait l'interprétation des événements se situant dans la période de la colonie-comptoir de 1608 à 1662, et ceux se produisant dans la période de la colonie de peuplement de 1663 à 1760. Ainsi, les élèves seront plus en mesure de situer les documents dans le temps.

### **Recommandations**

Comme mentionné plus haut, nous recommandons de faire un retour à l'ancien titre pour la deuxième période : 1608-1760 : Émergence d'une société en Nouvelle-France.

Nous recommandons de placer les éléments en ordre chronologique pour des raisons de concordance avec l'approche chronologique. De plus, cette période (1608-1760) doit être subdivisée en situant les temps forts du régime français, soit :

1608-1662 : la colonie-comptoir

1663-1760 : la colonie de peuplement

Nous considérons également que deux éléments doivent être jumelés au point 3. Territoire français en Amérique : les points 3 c. Territoire possédé et 3 d. Territoire occupé doivent être vus de façon simultanée.

### **1760-1791 – La Conquête et le changement d'empire**

Nous apprécions la chronologie présentée. La cohérence d'une période à l'autre doit être présente.

Nous questionnons cependant la dualité église anglicane et église catholique. Nous souhaitons un titre avec une portée plus large ayant comme appellation « Rôles des églises ».

#### **Recommandations**

Nous recommandons au point 10 de changer le titre Église catholique et Église anglicane pour Rôles des églises.

Nous recommandons d'ajouter un élément en e., soit Église anglicane.

### **1791-1840 – Les revendications et les luttes nationales**

Dans cette période, l'ordre chronologique doit être clarifié. Par exemple, le point 12. Guerre anglo-américaine de 1812 et le point 8 d. Crise des années 1830 sont vus après le point 6. Soulèvements de 1837-1838. Il nous semble important de respecter un ordre chronologique afin que les causes soient vues avant les conséquences.

Par ailleurs le point 13. Église anglicane pourrait être bonifié par l'ajout du point e. de la période précédente ou être renommé Rôles des églises.

#### **Recommandations**

Nous recommandons d'établir un ordre chronologique dans le but de respecter les liens de causalité (causes / conséquences).

Nous recommandons au point 13. de changer le titre Église catholique et Église anglicane pour Rôles des églises.



## Conclusion

À la lecture et analyse de cette version partielle et provisoire du programme d'histoire, les enseignantes et enseignants considèrent que plusieurs de leurs revendications ont été entendues. Par ailleurs, l'approche chronologique qui se déploiera maintenant sur deux ans, en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> secondaire, demeure un élément capital du nouveau programme à venir. Néanmoins, nous espérons que nos commentaires et recommandations seront pris en compte dans l'élaboration de ce nouveau programme attendu depuis plusieurs années.

Quant à la mise en œuvre des projets pilotes prévue en septembre 2015, nous aimerions être informés de la démarche envisagée. Pour nous, il est primordial que les enseignantes et enseignants qui participeront au projet pilote le fassent sur une base volontaire et qu'ils soient accompagnés dans cette démarche, non seulement pour évaluer le nouveau programme, mais aussi pour bien le mener à terme.

Pour terminer, même si l'opération de validation de la version partielle et provisoire du programme ne se penchait pas sur l'épreuve unique ministérielle et sur l'enseignement au primaire, nous voulons revenir sur ces deux aspects. Comme nous l'avons mentionné dans notre dernier avis, l'épreuve unique est une grande préoccupation pour le personnel enseignant. D'ailleurs, en mettant au premier plan la place des connaissances historiques selon un ordre chronologique sur deux ans, les enseignantes et enseignants ont une crainte que les élèves soient évalués à la fin de la 4<sup>e</sup> secondaire sur des matières vues en 3<sup>e</sup> secondaire. Un meilleur arrimage entre l'écriture des programmes et l'évaluation doit absolument être envisagé.

Dans le rapport des experts qui a suivi la consultation sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale, il était question de la tenue éventuelle d'une réflexion au sujet de l'enseignement de l'histoire au primaire. Comme nous sommes dans un processus de changement au sujet du programme d'histoire de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire, il serait très approprié de mener cette réflexion au sujet des notions enseignées au primaire pour éviter des redites et des redondances. Lorsque le temps sera venu, les enseignantes et enseignants d'histoire du secondaire aimeraient échanger avec ceux du primaire et les conseillères et conseillers pédagogiques qui participeront à la démarche.

Pour la FSE-CSQ et la CSQ, l'expertise et l'opinion des gens sur le terrain demeurent des incontournables pour l'amélioration du système d'éducation québécois. L'élaboration de cet avis est en continuité avec la démarche entreprise auprès des enseignantes et enseignants qui ont participé à la consultation pour le renforcement de l'histoire. Nous les remercions de leur contribution à cette importante démarche de validation de la version provisoire du programme.

